

Décision DN 2024-04 portant attribution de fonctions

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

Vu *le code de l'éducation ;*
Vu *la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;*
Vu *le décret n°2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique ;*
Vu *les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 20 ;*

DECIDE

Article 1^{er} – Objet

Monsieur Guillaume TERRIEN, responsable du service des affaires juridiques et des marchés publics, est désigné en qualité de référent laïcité de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen.

Ses coordonnées professionnelles sont les suivantes :
INSA Rouen Normandie
Service des affaires juridiques et des marchés publics
685 avenue de l'Université 76800 Saint-Etienne du Rouvray
Courriel : guillaume.terrien@insa-rouen.fr
Téléphone : 02 32 95 65 20

Article 2 – Missions

Monsieur Guillaume TERRIEN est chargé, en sa qualité de référent laïcité :

- D'assurer, dans le respect des personnes inhérent aux valeurs de la laïcité, les fonctions de médiation, d'explicitation, de facilitation et de conseil nécessaires à la prise en charge locale des situations susceptibles de mettre en cause les principes de la laïcité au sein de l'INSA Rouen Normandie, mais aussi de questions plus générales ;
- D'assurer la sensibilisation des agents au principe de laïcité et la diffusion, au sein de l'établissement, de l'information au sujet de ce principe, notamment en proposant la formation à la laïcité des personnels administratifs et enseignants nouvellement nommés ;
- D'exercer une fonction de veille scientifique et médiatique concernant la question de la laïcité et la gestion du fait religieux, et contribuer à la diffusion et à la valorisation de la recherche menée au sein de l'INSA Rouen Normandie sur cette question. Cette veille viendra en appui des trois missions précédentes.
- D'organiser au sein de l'INSA Rouen Normandie la journée de la laïcité du 9 décembre, contribuant à la compréhension de la laïcité comme principe de respect et de valeurs.

Article 3 – Durée - publicité

La présente décision prend effet à compter de sa signature, pour une durée de 3 ans. Elle sera affichée de manière permanente sur le site internet de l'institut.

Article 4 – Exécution

La directrice générale des services de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen est chargée de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray, le 04/04/2024

Le directeur
Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

